



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 juillet 2000  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-cinquième session

Point 97 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### **Environnement et développement durable : mise en oeuvre d'Action 21 et Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21**

## **Moyens d'assurer l'efficacité des préparatifs de l'examen des progrès accomplis en 10 ans dans la mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21**

### **Rapport du Secrétaire général\*\***

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Historique.....	1-7	2
II. Recommandations et suggestions en vue de l'organisation de l'examen des progrès accomplis en 10 ans.....	8-18	2
A. Considérations générales .....	9-11	3
B. Portée, nature et lieu de réunion de l'examen de 2002.....	12-13	3
C. Objectifs et principaux thèmes.....	14-16	3
D. Participation et financement.....	17-18	4
III. Recommandations et suggestions relatives aux moyens d'assurer l'efficacité des préparatifs de l'examen des progrès accomplis en 10 ans .....	19-44	4
A. Processus préparatoires national et régional .....	21-29	4
B. Processus préparatoire intergouvernemental mondial .....	30-41	5
C. Établissement de la documentation .....	42-44	7

\* A/55/150.

\*\* Les communications des organisations, organismes et programmes du système des Nations Unies ont été incorporées au présent rapport.

## I. Historique

1. Dans sa résolution S/19-2 du 28 juin 1997, l'Assemblée générale a décidé que le prochain exercice d'examen et d'évaluation d'ensemble des progrès faits dans l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) aurait lieu en 2002, 10 ans après la Conférence.

2. Dans sa résolution 53/188 du 15 décembre 1998, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-cinquième session, un rapport sur les moyens qui permettraient d'assurer l'efficacité des préparatifs de cet examen.

3. La Commission du développement durable, dans sa décision 7/9<sup>1</sup>, a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa huitième session, un rapport préliminaire contenant notamment des suggestions relatives à la forme, à la portée et à la nature des préparatifs de l'examen des résultats obtenus 10 ans après la Conférence, en vue de l'aider à établir le rapport qu'il présenterait à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.

4. Dans sa résolution 54/218 du 22 décembre 1999, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à tenir compte, lors de l'établissement du rapport qu'elle lui avait demandé dans sa résolution 53/188, des débats préliminaires de la Commission du développement durable, lors de sa huitième session, et du Conseil économique et social, et d'inclure dans son rapport des propositions en vue des rapports analytiques qui devaient être établis aux fins du processus d'examen.

5. La Commission du développement durable, à sa huitième session, a adopté la décision 8/1, intitulée « Préparatifs de l'examen des progrès accomplis en 10 ans dans la mise en oeuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement »<sup>2</sup>. Au paragraphe h) de cette décision, elle a demandé au Secrétaire général, lors de l'élaboration de son rapport sur l'examen de 2002, à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, de tenir pleinement compte des vues exprimées pendant son débat de haut niveau sur les préparatifs de l'examen des progrès accomplis en 10 ans depuis la Conférence et des recommandations de sa huitième session et de fournir dans son rapport des informations supplémentaires sur les activités et mesures concrètes

prises en oeuvre et prévues par les organismes des Nations Unies en appui au processus préparatoire.

6. La sixième session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui s'est tenue à Malmo du 29 au 31 mai 2000, a permis l'adoption de la Déclaration ministérielle de Malmo dans laquelle sont notamment énoncés les principaux défis qui se posent à l'environnement au XXI<sup>e</sup> siècle et est souligné le fait que les gouvernements et le PNUE ont un rôle majeur à jouer en faisant en sorte que l'élément environnemental du développement soit pleinement envisagé lors de l'examen de 2002.

7. Au paragraphe o) de la décision 8/1 mentionnée plus haut, la Commission du développement durable a invité l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session, à se prononcer sur l'ordre du jour, les principaux thèmes éventuels, la date et le lieu de l'examen de 2002 et le nombre des réunions préparatoires intergouvernementales, ainsi que les autres questions d'organisation et de procédure liées à l'examen de 2002, y compris la clarification de l'expression « conventions liées à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement », compte tenu des vues de la Commission, du Conseil d'administration du PNUE et du Conseil économique et social.

## II. Recommandations et suggestions en vue de l'organisation de l'examen des progrès accomplis en 10 ans

8. La Commission, au cours du débat de haut niveau et dans les recommandations de sa huitième session, a insisté sur l'importance politique du prochain examen des progrès accomplis en 10 ans. Au cours des exposés et des discours, on a souligné que le processus d'examen pourrait inciter les gouvernements et les partenaires de la société civile à prendre des engagements plus fermes en matière de développement durable. La Commission a recommandé que l'examen en question débouche sur des décisions orientées vers l'action ainsi que sur un engagement politique et un appui renouvelés en faveur du développement durable.

## A. Considérations générales

9. La Commission du développement durable a souligné qu'Action 21 ne devait pas être renégocié. Il devait servir de cadre à l'examen des autres résultats de la Conférence ainsi que des défis et possibilités qui avaient vu le jour depuis la Conférence. La Commission a recommandé que l'examen porte sur des domaines où des efforts supplémentaires étaient nécessaires à la mise en oeuvre d'Action 21 des autres résultats de la Conférence et qu'il devait permettre de définir des mesures en vue de la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres résultats de la Conférence, y compris les sources de financement.

10. Tout en reconnaissant qu'il reviendrait à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session de prendre les décisions concrètes concernant le processus préparatoire, la Commission a invité à entreprendre tôt des activités préparatoires, aux niveaux local, national et régional, qui pourraient commencer immédiatement après la clôture de sa huitième session. La Commission a aussi invité le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en coopération étroite avec le PNUE, les commissions régionales et les secrétariats des conventions liées à la CNUED ainsi que d'autres organisations, institutions et programmes pertinents apparentés au système des Nations Unies ou non, y compris les institutions financières internationales et régionales, à appuyer les activités préparatoires, en particulier aux niveaux national et régional, d'une manière qui soit coordonnée et mutuellement enrichissante.

11. Lors du débat de haut niveau, les gouvernements ont souligné que l'examen de 2002 devait également tirer parti, autant que possible, des préparatifs et des résultats des examens d'autres grandes conférences des Nations Unies tenues depuis la CNUED ainsi que des consultations de haut niveau sur le financement du développement qui devaient avoir lieu en 2001.

## B. Portée, nature et lieu de réunion de l'examen de 2002

12. Lors du débat de haut niveau, les gouvernements ont reconnu que l'examen décennal devait être l'occasion de mobiliser l'appui politique de la communauté internationale pour poursuivre la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus de la CNUED. La réunion de 2002 devait ainsi donner une plus grande vi-

sibilité politique et attirer la participation au niveau politique le plus élevé possible.

13. La Commission du développement durable a recommandé que l'Assemblée générale envisage d'organiser l'examen de 2002 sous forme d'une réunion au sommet qui se tiendrait hors du Siège de l'ONU, de préférence dans un pays en développement.

## C. Objectifs et principaux thèmes

14. Lors du débat de haut niveau, les gouvernements ont reconnu qu'il était nécessaire d'établir des objectifs clairs pour la réunion de 2002 afin d'assurer une issue positive et de souligner l'importance politique de la réunion aux yeux du grand public ainsi que des décideurs de haut niveau. Ces objectifs comprendraient notamment :

a) L'engagement planétaire en faveur d'un partenariat Nord-Sud renouvelé et un niveau élevé de solidarité internationale pour promouvoir encore le développement durable; et

b) L'adoption d'un ordre du jour focalisé et prospectif afin d'assurer l'efficacité du suivi de l'examen décennal, en prévoyant notamment de renforcer la capacité institutionnelle du système des Nations Unies et le futur programme de travail de la Commission.

15. Les gouvernements ont insisté sur la nécessité d'avoir un ordre du jour focalisé et à orientation pratique qui faciliterait considérablement le processus préparatoire, donnerait un point de départ pour résoudre les problèmes prioritaires et permettrait de relever les nouveaux défis dans le domaine du développement durable en ayant en vue des résultats concrets et ouverts sur l'avenir.

16. Plusieurs questions sur lesquelles l'ordre du jour de la réunion de 2002 pourrait se concentrer ont été avancées, notamment la pauvreté et le développement durable; le changement climatique; la biodiversité, y compris la prévention des risques biotechnologiques; la prévention et la gestion durable des ressources en eau; l'énergie; la gestion durable des forêts; l'accès aux ressources financières et à la technologie; l'éducation; l'équité de la distribution; et la sécurité de l'environnement.

## D. Participation et financement

17. La Commission a souligné que les réunions préparatoires à l'examen de 2002 devaient être transparentes et permettre une participation et une contribution effectives des gouvernements, des organisations régionales et internationales, y compris des institutions financières, ainsi que des grands groupes, conformément aux règles et règlements établis par l'Organisation des Nations Unies pour la participation des grands groupes aux mécanismes intergouvernementaux.

18. La Commission a reconnu que le financement était une question critique pour assurer la participation des pays en développement aux préparatifs et à la réunion de 2002. Elle a donc recommandé que les mesures nécessaires soient prises pour mettre en place un fonds d'affectation spéciale et engagé les donateurs internationaux et bilatéraux à appuyer les préparatifs de l'examen en fournissant des contributions volontaires et à appuyer la participation des représentants des pays en développement aux processus préparatoires régional et international et à l'examen de 2002 lui-même. La Commission a encouragé aussi les contributions volontaires pour appuyer la participation des grands groupes de pays en développement aux processus préparatoires régional et international et à l'examen de 2002.

## III. Recommandations et suggestions relatives aux moyens d'assurer l'efficacité des préparatifs de l'examen des progrès accomplis en 10 ans

19. La Commission a souligné qu'il importait que les gouvernements et les organismes des Nations Unies entreprennent rapidement et efficacement, aux niveaux local, national, régional et international, les préparatifs de l'examen, afin d'assurer des contributions de qualité à ce processus. Elle a encouragé tous les grands groupes à y contribuer et à y participer effectivement.

20. Lors du débat de haut niveau, les gouvernements ont insisté sur la nécessité de créer des liens entre les préparatifs nationaux et régionaux, et de s'assurer que les activités de préparation nationale contribuaient activement aux processus préparatoires régionaux. Les résultats des préparatifs nationaux et régionaux devaient contribuer au processus préparatoire mondial, et

notamment aux réunions préparatoires intergouvernementales.

## A. Processus préparatoires national et régional

### 1. Recommandations et suggestions

21. La Commission a invité tous les gouvernements à entamer dès que possible leurs préparatifs nationaux. Les processus préparatoires devaient être lancés grâce à la création de comités préparatoires nationaux dont feraient partie des représentants des gouvernements, des grands groupes, des associations professionnelles, des médias et des autres partenaires, de façon à faciliter un examen coordonné au niveau national et l'établissement de liens avec les préparatifs régionaux. Il a été noté que les conseils nationaux pour le développement durable ou leurs homologues pouvaient jouer un rôle important en facilitant les préparatifs nationaux.

22. La Commission a reconnu que les rapports nationaux établis par les gouvernements depuis 1992 sur la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau national et auxquels les grands groupes avaient contribué pouvaient être une base judicieuse pour orienter le processus préparatoire national.

23. Lors du débat de haut niveau, les gouvernements ont souligné qu'il faudrait mener des préparatifs au niveau régional pour déterminer, sur la base des résultats des préparatifs nationaux, les priorités régionales et les nouvelles mesures à prendre pour assurer le suivi d'Action 21. Les institutions régionales, notamment les commissions régionales, pouvaient elles aussi faciliter considérablement les préparatifs régionaux. Il a été noté qu'il serait utile de déterminer une formule commune pour les préparatifs régionaux afin de favoriser une plus grande comparabilité des examens et évaluations effectués.

24. Tout en acceptant le caractère original des contributions régionales, la Commission est convenue que les préparatifs au niveau régional devaient être quelque peu uniformes. Elle a aussi souligné qu'il importait de recourir aux mécanismes intergouvernementaux de haut niveau existant au niveau régional.

## 2. Initiatives spécifiques prises au sein du système des Nations Unies

25. Le Secrétariat, oeuvrant en étroite collaboration avec les gouvernements et se fondant sur les renseignements figurant dans les rapports nationaux soumis à la Commission, établit actuellement des profils de pays qui fourniront des informations générales et à jour sur bon nombre des principaux domaines d'activités thématiques d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de sa mise en oeuvre<sup>3</sup>. Il a par ailleurs préparé un questionnaire conçu tout spécialement pour aider les pays à faire ressortir les principaux domaines où des progrès ont été accomplis en matière de développement durable au niveau national et à cerner les grands problèmes rencontrés et les défis à relever.

26. Afin de promouvoir la création d'un environnement stimulant et faisant appel à la participation pour ce qui est des préparatifs aux niveaux national et local, le Secrétariat invite tous les pays à lancer les trois initiatives ci-après :

- a) Cent une façons de contribuer à un développement durable;
- b) Visions d'un développement durable pour le XXI<sup>e</sup> siècle;
- c) Affiches Action 21 destinées aux enfants.

L'objectif général de ces initiatives est de renforcer la participation des autorités nationales et locales, des grands groupes concernés et des médias, et les échanges entre ces derniers. Les pays participants sont invités à soumettre au Secrétariat des informations sur le lancement et la mise en oeuvre de ces initiatives et mesures prises afin qu'elles puissent être compilées et mises à la disposition de réunions préparatoires régionales et intergouvernementales.

27. Conformément au paragraphe f) de la décision 8/1 de la Commission, dans laquelle celle-ci a invité le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à appuyer les activités préparatoires, en particulier aux niveaux national et régional, le Secrétariat a organisé une réunion consultative avec des représentants de haut niveau des bureaux régionaux du PNUE et des commissions régionales. Les participants à la réunion sont parvenus à la conclusion qu'il serait bon que des réunions préparatoires se tiennent entre mars et novembre 2001 afin de pouvoir tirer parti, dans toute la mesure possible, des évaluations nationales et des activités nationales et sous-régionales pertinentes et contri-

buer en temps voulu au processus intergouvernemental international. Les réunions préparatoires régionales permettraient d'entreprendre des examens et évaluations, à l'échelon régional, des progrès réalisés en matière de développement durable et de formule, en fonction de ces évaluations, des programmes régionaux mettant l'accent sur les grandes questions qui se posent aux gouvernements, les priorités et les mesures de suivi. L'organisation de réunions préparatoires sous-régionales devrait être éventuellement envisagée.

28. Les participants sont convenus que le PNUE, les commissions régionales et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies collaboreraient pour s'assurer que les résultats des grandes études et évaluations internationales et régionales menées dans le cadre de l'examen de 2002 (le troisième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-III), l'évaluation internationale des eaux dans le monde et les rapports et enquêtes économiques et sociaux) seraient communiqués aux réunions préparatoires régionales.

29. Le Département, en collaboration avec les commissions régionales et le PNUE, prévoit actuellement d'organiser des tables rondes régionales sur Action 21. L'objectif serait de tirer parti des vastes compétences des experts indépendants et représentants des grands groupes ayant une expérience politique et pratique dans le domaine du développement durable et ayant participé activement à la mise en oeuvre d'Action 21 aux niveaux local, national et régional. Le principal but des tables rondes serait d'élaborer des propositions pratiques et de suggérer des approches novatrices visant à accélérer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre d'Action 21 et de formuler des recommandations qu'examineraient les réunions préparatoires régionales.

## B. Processus préparatoire intergouvernemental mondial

### 1. Recommandations et suggestions

30. La Commission a recommandé à l'Assemblée générale que la Commission, à sa dixième session, se transforme en comité préparatoire à participation non limitée aux travaux duquel participeraient pleinement tous les gouvernements, et soit constituée en comité préparatoire de l'examen de 2002.

31. La Commission a également recommandé à l'Assemblée générale de l'autoriser à mener, en tant que comité préparatoire, un examen et une évaluation globale de la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres résultats de la CNUED, qui devraient lui permettre d'identifier les principaux obstacles à la mise en oeuvre d'Action 21, de proposer un certain nombre de mesures à prendre dans des délais précis et de définir les besoins institutionnels et financiers et d'identifier les sources d'appui. L'examen et l'évaluation devraient également porter sur les façons de renforcer le cadre institutionnel permettant un développement durable et mettre au point le futur programme de travail de la Commission.

32. La Commission a également recommandé à l'Assemblée générale d'inviter le Conseil à décider de prolonger la première séance de la dixième session de la Commission, qui doit se tenir immédiatement après la clôture de sa neuvième session, conformément à la résolution 1997/63 du Conseil en date du 25 juillet 1997, afin que la Commission puisse ainsi commencer ses travaux en tant que comité préparatoire de l'examen de 2002.

33. Sur la base de ces recommandations, l'Assemblée générale souhaitera peut-être, à sa cinquante-cinquième session, décider que les travaux de la Commission à sa dixième session se déroulent en quatre parties, une session d'organisation et trois sessions préparatoires de fond.

34. La session d'organisation, qui aurait lieu immédiatement après la fin de la neuvième session de la Commission, comme le recommande la Commission, au paragraphe k) de sa décision 8/1, pourrait porter sur les activités suivantes :

- a) Faire le bilan des préparatifs aux niveaux national et régional et au sein du système des Nations Unies;
- b) Décider des modalités à adopter et activités à mener avant les sessions préparatoires de fond suivantes; et
- c) Aborder d'autres questions encore en suspens concernant le processus préparatoire.

Avant le début de la première session préparatoire de fond, un certain nombre de documents établis par les organismes des Nations Unies pourraient être mis à disposition pour examen et servir éventuellement à la suite des préparatifs de l'examen.

35. Le processus d'examen intergouvernemental mondial commencerait lors de la première session préparatoire de fond qui aurait lieu au tout début de 2002 lorsque les résultats des préparatifs nationaux et régionaux entrepris par les gouvernements et les grands groupes et la documentation officielle du système des Nations Unies seraient communiqués.

36. Comme le suggérait le Secrétaire général dans son rapport sur les préparatifs de l'examen de 2002 (E/CN.17/2000/15) présenté à la Commission à sa huitième session, les première et deuxième sessions préparatoires de fond pourraient être consacrés à un examen complet et une évaluation générale des progrès réalisés au niveau de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de sa mise en oeuvre, susceptibles de déboucher sur un document concerté contenant conclusions et recommandations sur les mesures à prendre, notamment un projet de programme de travail pour la Commission.

37. Sur la base de ce texte, la troisième et dernière réunion préparatoire de fond pourrait servir à l'établissement d'un document concis à caractère plus stratégique et politique. Ce document devrait réitérer la nécessité tant d'établir un partenariat mondial permettant de parvenir aux objectifs du développement durable que de trouver une approche intégrée, clairement définie et stratégique de ce type de développement. Il devrait également traiter des grands problèmes auxquels se heurtera la communauté internationale et des possibilités qui lui seront offertes dans le cadre de l'application d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de sa mise en oeuvre. Un débat de haut niveau pourrait par conséquent faire partie intégrante de la troisième session préparatoire de fond. L'adoption du document susmentionné par les gouvernements à l'issue de l'examen de 2002 pourrait être l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer, au niveau politique le plus élevé, sa volonté de renforcer la coopération Nord-Sud et de se montrer plus solidaire afin de continuer à promouvoir le développement durable.

## **2. Initiatives spécifiques prises au sein du système des Nations Unies**

38. Outre les tables rondes régionales décrites plus haut, au paragraphe 29, on examine actuellement l'organisation de tables rondes thématiques consacrées à Action 21 auxquelles participeraient des experts éminents, des décideurs et des représentants des grands

groupes de toutes les régions ayant une expérience politique et pratique dans le domaine du développement durable. L'objectif de ces tables rondes serait d'établir, pour les réunions préparatoires intergouvernementales mondiales, des documents d'examen et autres documents analytiques mettant tout particulièrement l'accent sur des politiques et approches qui semblent prometteuses et des idées novatrices susceptibles de renforcer les progrès accomplis au niveau du développement durable et de la mise en oeuvre d'Action 21. Les tables rondes thématiques pourraient, le cas échéant, s'inspirer des résultats pertinents des tables rondes régionales.

39. Le Département des affaires économiques et sociales a également invité un groupe représentatif et géographiquement équilibré de personnes ayant une expérience politique et pratique dans le domaine du développement durable à fournir au Secrétariat, à titre personnel, leurs vues et suggestions sur les préparatifs de l'examen de 2002, ainsi qu'une évaluation concise des progrès réalisés depuis la CNUED.

40. Par ailleurs, le Département élabore actuellement, en consultation avec les organisations représentant les principaux groupes concernés, des suggestions spécifiques visant à faciliter la participation et la contribution de ces derniers aux réunions préparatoires et à l'examen de 2002, s'inspirant pour ce faire de l'expérience acquise lors de l'organisation des dialogues pluripartites qui ont eu lieu au cours des sessions de la Commission.

41. Le Département élabore actuellement, en coopération avec le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU et autres partenaires, une stratégie d'information et de communication avec les médias.

### C. Établissement de la documentation

42. La Commission a invité tous les organismes pertinents des Nations Unies et les secrétariats des Conventions liées à la CNUED à examiner et évaluer leurs programmes de travail respectifs depuis la Conférence et à lui faire rapport à sa dixième session sur les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs en matière de développement durable.

43. En février 2000, le Comité interorganisations sur le développement durable a lancé le processus préparatoire, pour le système des Nations Unies, de l'examen de 2002. Il a notamment conclu un accord

visant à faire directement participer le Comité administratif de coordination audit processus. L'élaboration d'un document du CAC est actuellement en cours. Ce document devrait mettre l'accent sur les progrès réalisés pour ce qui est de faire du développement durable l'objectif essentiel des travaux de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines social, économique et environnemental. Il permettrait également d'aborder le rôle que le système des Nations Unies pourrait jouer et les principaux problèmes à résoudre et défis à relever pour parvenir aux objectifs fixés en matière de développement durable et faciliter la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres résultats de la CNUED.

44. Lorsqu'il établira la documentation à soumettre aux réunions préparatoires intergouvernementales mondiales, le Comité interorganisations sur le développement durable s'efforcera de tirer pleinement parti des compétences, des techniques et des capacités analytiques disponibles au sein du système des Nations Unies, en particulier s'agissant des maîtres d'oeuvre des différents domaines d'activité thématiques d'Action 21. À sa dix-septième session, en septembre 2000, le Comité interorganisations arrêtera la présentation et le contenu de la documentation officielle et conviendra des façons de s'assurer la participation des maîtres d'oeuvre à l'établissement de ladite documentation, en particulier des rapports d'évaluation concis concernant les domaines d'activité thématiques d'Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et le principal rapport d'orientation du Secrétaire général pour l'examen de 2002.

#### Notes

<sup>1</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément No 9 (E/CN.17/1999/20), chap. I.B.*

<sup>2</sup> *Ibid., Supplément No 9 (E/CN.17/2000/20), chap. I.B.*

<sup>3</sup> Résolution S-19/2, annexe.